

Présentation du projet de Centrale photovoltaïque Ferrières (54)



Vos contacts

Margot POTIER
Cheffe de projet
06.77.59.13.95
m.potier@mana-energies.com

Fabien LEPETIT
Fondateur
06.87.75.74.52
f.lepetit@mana-energies.com

Table des matières

1	Présentation de MANA Energies, producteur d'Energies renouvelables	3
2	Le site de Ferrières.....	4
2.1	Le choix du site	4
2.2	Le Plan local d'urbanisme	5
2.3	Topographie.....	Erreur ! Signet non défini.
2.4	Archéologie et patrimoine.....	6
2.5	Aléa gonflement d'argiles.....	6
2.6	Protection de captage	7
3	L'implantation de la Centrale Photovoltaïque	8
4	Analyse des impacts potentiels du projet	9
4.1	Impact paysager	9
4.2	Risque d'intrusion.....	11
4.3	Risque incendie.....	11
4.4	Milieu naturel.....	12
4.5	Zones humides	12

1 Présentation de MANA Energies, producteur d'énergies renouvelables

MANA ENERGIES est un opérateur dans les énergies renouvelables indépendant fondé en 2019 qui se concentre sur le développement, la construction, le financement et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables notamment solaire et éolien.

La société s'appuie sur un savoir-faire développé par ses dirigeants depuis 2006 au sein de sociétés spécialisées dans le développement de centrales photovoltaïques en France et à l'étranger.

MANA ENERGIES est une filiale du groupe LANGA INTERNATIONAL.

LANGA France, un producteur d'énergie indépendant fondé en 2008, se concentre sur le développement, la construction et l'exploitation de centrales d'énergies renouvelables notamment solaire, éolien, biomasse et biogaz en France. Devenu LANGA International en 2017, elle cible les projets solaires, éoliens et hydrauliques dans des pays à fort potentiel et en France.

En France, LANGA et son management ont mis en service plus de 150 MW d'actifs, ont développé plus de 100 MWc de projets prêts à construire et 5 GWc en cours de développement. Actuellement, le portefeuille de projets de LANGA International s'élève à 2,3 GW de projets, dont 140 MW de projets prêts à construire, répartis sur l'ensemble du territoire français, permettant à LANGA de connaître les spécificités de développement dans chaque département.

2 Le site de Ferrières

2.1 Le choix du site

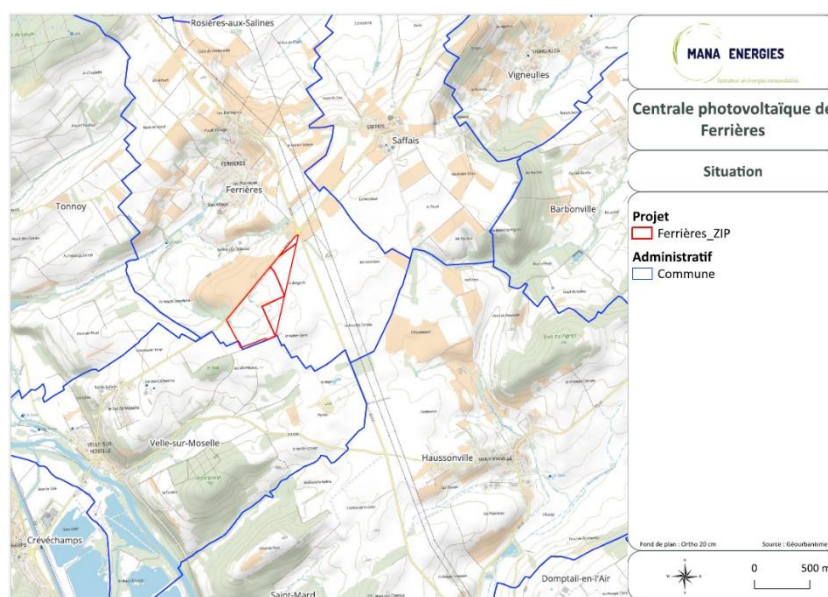
Dans sa stratégie de transition énergétique, la France souhaite développer les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire Français. Afin de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, la priorité est donnée aux espaces déjà artificialisés, aux friches industrielles ainsi qu'aux terrains dégradés tel que les anciennes carrières.

Les critères d'identification du site :

La sélection d'un site a consisté à identifier les sites qui répondent aux critères suivants :

- Une Capacité technique importante du réseau électrique de transport d'électricité : la ou les lignes électriques sélectionnées doivent avoir de grosses capacités de transit d'énergie.
- Un terrain d'une surface minimum d'un hectare ou plus à proximité ou en surplomb d'une ligne RTE de forte capacité.
- Au niveau des Enjeux environnementaux : le terrain identifié doit se situer dans une zone à faibles enjeux environnementaux, par exemple en dehors des zones protégées (N2000, ZNIEFF, parc nationaux) et en dehors d'autres zones avec enjeux répertoriés (zone humides, inondations) ;
- L'Absence d'habitation proche : l'habitation la plus proche est à 320 mètres.

Les parcelles identifiées pour le projet répondent à ces critères : Forte capacité de transport d'électricité, faible enjeu environnemental et absence d'habitations à proximité. Le projet est ainsi situé sur la commune de Ferrières dans le département de la Meurthe-et-Moselle. Les parcelles sont situées en limite communale avec la commune de Velle-sur-Moselle. Les parcelles sont actuellement inexploitées, il s'agit d'une zone 2AUX (PLU 2007), une carrière.



Localisation du site à Ferrières (54192) / source (IGN)

Le tableau ci-dessous liste les parcelles de centrale photovoltaïque et des aménagements paysager.

SECTION	NUMERO	ADRESSE	SURFACE
0D	06	A MARTIN PAIR	18 ha 29 a 95 ca
0D	10	A LA NOBLE EPINE	3 ha 27 a 49 ca

Le périmètre du projet sur la commune de Ferrières considéré pour le développement de la centrale photovoltaïque est de 1.6 hectares.

2.2 Le Plan local d'urbanisme

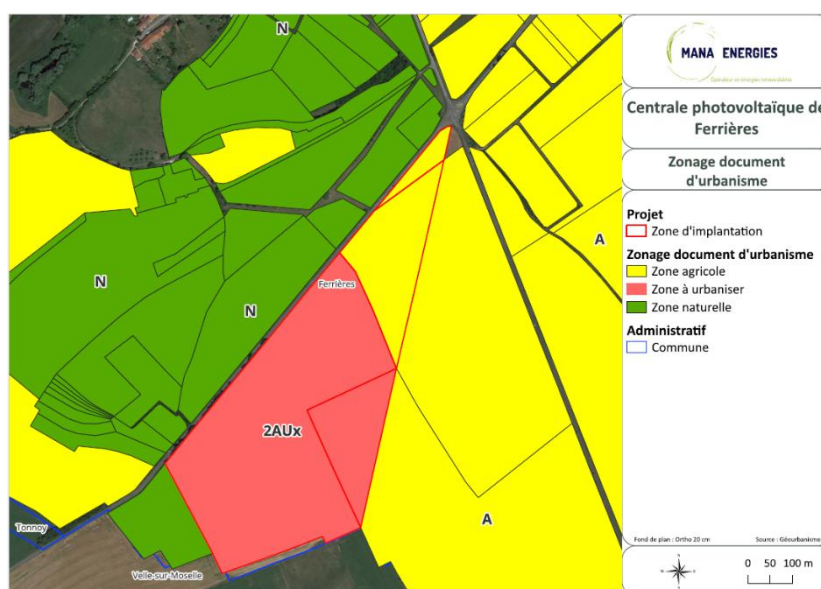
La commune de Ferrières possède un PLUi (dernière version datant de 2007). Le projet est situé en zone d'urbanisation future (2AUX).

Dans le cas d'un zonage 2AUX, le PLUi indique :

« Les zones 2AUX, au Nord de la route de Saffais et au Sud de la RD 116 constituent une réserve de terrain pour l'urbanisation future principalement axée sur l'activité. Il s'agit de projet à long terme ne pouvant encore être programmé et ne concernant qu'une surface limitée. »

Ainsi, le règlement de la zone 2AUX autorise les installations d'activité dont les projets de centrales photovoltaïques raccordés au réseau public et de transport d'électricité font parties.

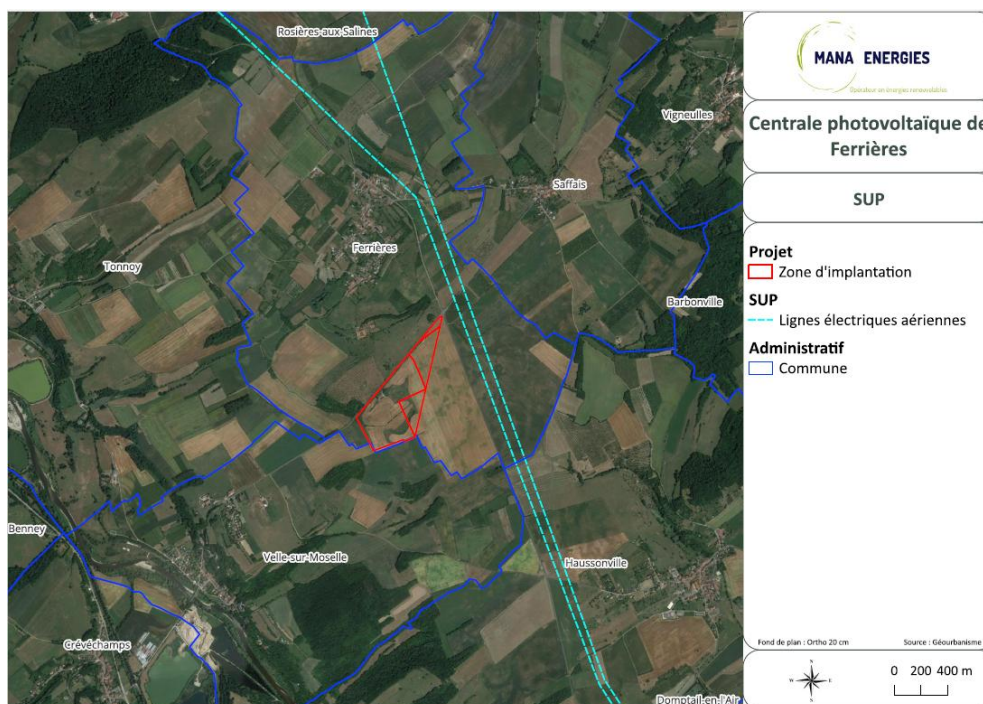
De plus, le 30 novembre 2023, la commune de Ferrières a identifié les parcelles cadastrées D 006 et D 010, au lieudit A MARTIN PAIR comme zone d'accélération relative au énergies renouvelables.



Extrait du PLUi du Pays Sostranien – Projet en zonage N

2.3 Archéologie et patrimoine

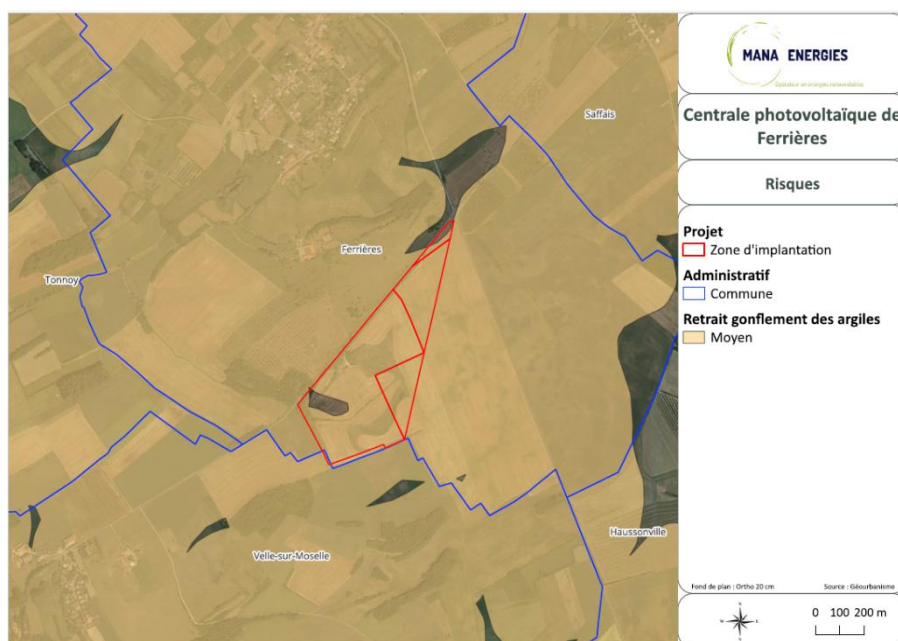
Il n'y a pas d'enjeux connus sur cette parcelle et pas d'impact sur le patrimoine :



La protection au titre des abords de monument historique la plus proche est située à 2 km avec la localisation d'un site sur la commune de Haussonville.

2.4 Aléa gonflement d'argiles

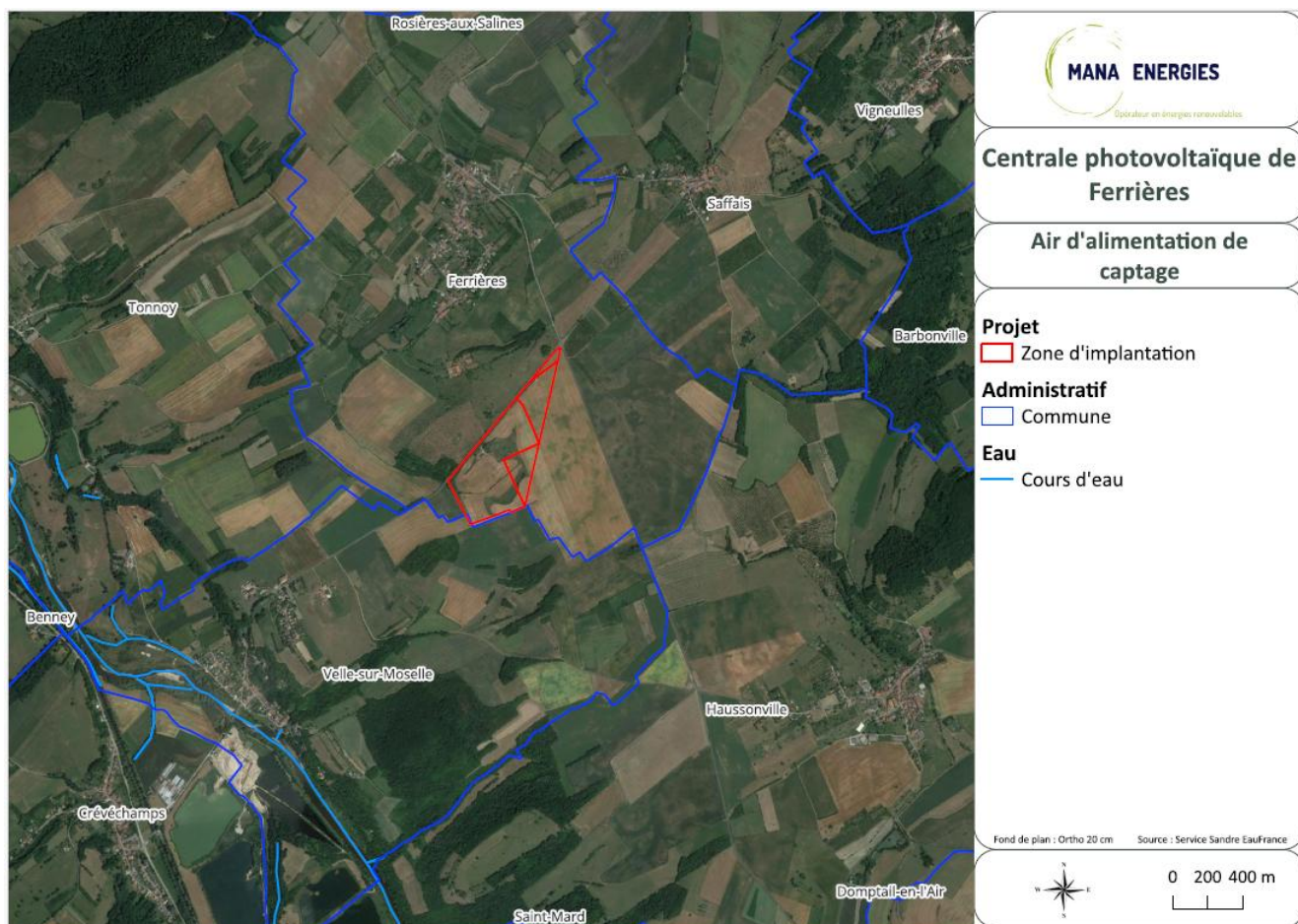
La cartographie ci-contre montre une exposition moyenne au retrait-gonflement des argiles. Cet aléa n'est pas un enjeu majeur pour le projet, notamment compte tenu des dispositions constructives de ce type de projet.



(Sources BD ortho, GéoRisques)

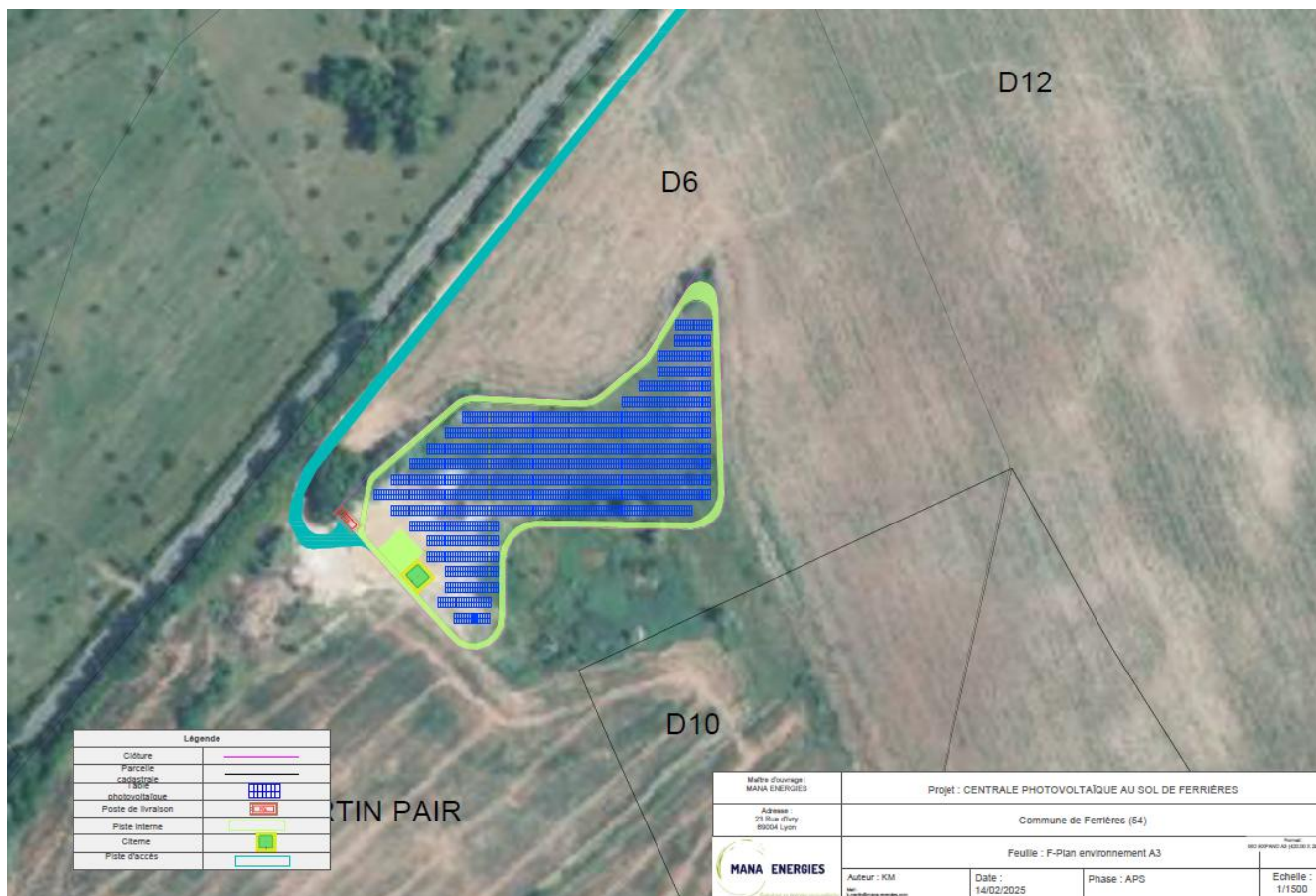
2.5 Protection de captage

Aucune protection de captage n'est identifiée sur la commune de Ferrières.



3 L'implantation de la Centrale Photovoltaïque

Le terrain d'implantation est situé sur une ancienne carrière fermée en 2001. A partir des éléments cités dans la partie précédente, nous avons réalisé un plan d'implantation préliminaire, qui tient compte des contraintes et prescriptions recensées pour le site (Plan d'implantation en annexe 3) :



Plan d'implantation du projet à l'échelle 1 : 1678 Sources (BD Ortho IGN, Parcellaire Express PCI)

L'accès en bleu est existant, il était utilisé à l'époque par le carrier pour extraire les matériaux de la carrière. La centrale photovoltaïque est localisée sur un secteur inexploitable.

Voici des photographies aériennes attestant de l'activité d'ancienne carrière :

1998 : carrière en activité

2005 : carrière fermée



4 Analyse des impacts potentiels du projet

4.1 Impact paysager

Le site est situé à proximité de la départementale D116 au nord du projet. Premièrement, il n'y a pas de fenêtres visuelles depuis la départementale, s'expliquant notamment par le fait qu'un boisement longe la nationale, permettant de masquer la centrale. La voie permettant l'accès à la centrale est déjà existante, cela n'impactera peu le paysage.



Localisation des points de vue (Source : google maps)



Vue n°1 : vue depuis l'entrée de la voie d'accès (Google Maps, aout 2021)



Vue n°2 : vue depuis la départementale D116 (Google Maps, aout 2021)



Vue n°3 : vue éloignée, depuis la départementale D116 (Google Maps, aout 2021)

4.2 Risque d'intrusion

Afin de prévenir d'éventuels intrusions sur la centrale photovoltaïque, les équipements suivants seront installés

Clôtures

Le site sera équipé d'une clôture de 2 mètres de haut pour sécuriser l'accès du site aux instruisons pendant la phase du chantier et d'exploitation du site. La clôture sera également équipée de panneaux « Danger Electrique » sur fond jaune format A4 minimum et « Propriété privée – Défense d'entrer » sur fond rouge format A4 minimum tous les 100 mètres. Les panneaux seront en aluminium. Un accès sera créé.

La clôture, rigide et ajourée en treillage métallique, sera de couleur verte (RAL6005).

Des passes faunes de 20x20 cm seront créés tous les 50m. en bas de clôture afin de reconstituer une continuité écologique entre l'enceinte clôturée et le milieu environnemental extérieur.



Vidéosurveillance et système anti-intrusion

Dans un objectif de prévention d'alerte, le site sera équipé d'une centrale anti-intrusion pour gérer les accès et la présence sur site (capteur d'ouverture, vidéos, capteurs d'intrusion, etc). L'exploitant aura un accès au site mais les intervenants devront prévenir de leurs passages au moins 48h avant. Les locaux techniques accueilleront également des caméras 360° sur leurs toits pour effectuer une surveillance 24h/24 du site.

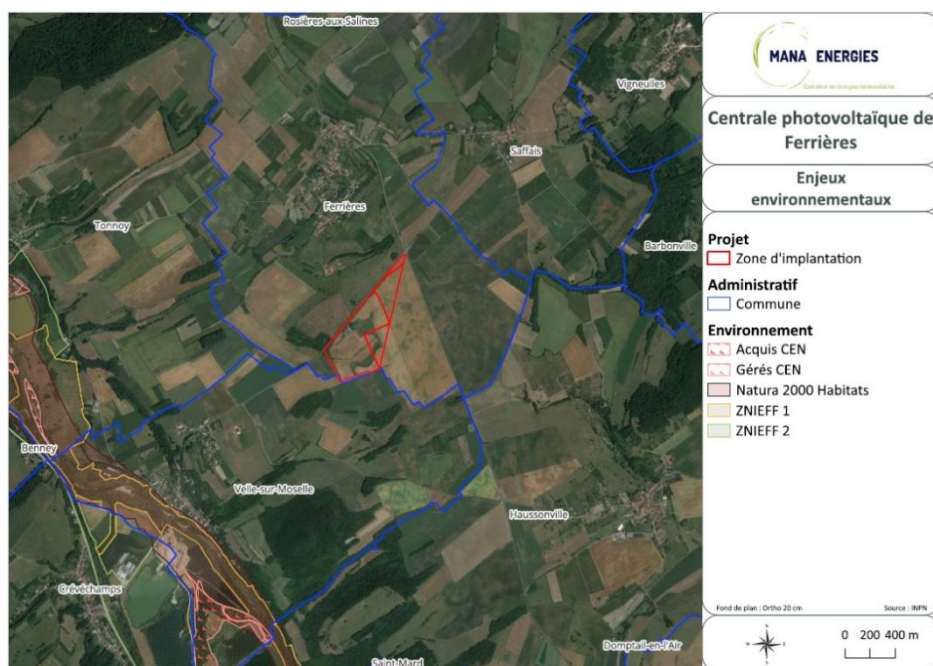
4.3 Risque incendie

La maîtrise du risque incendie est un élément important du projet. MANA Energies s'engage à réduire ce risque au maximum. Les principes sont les suivantes :

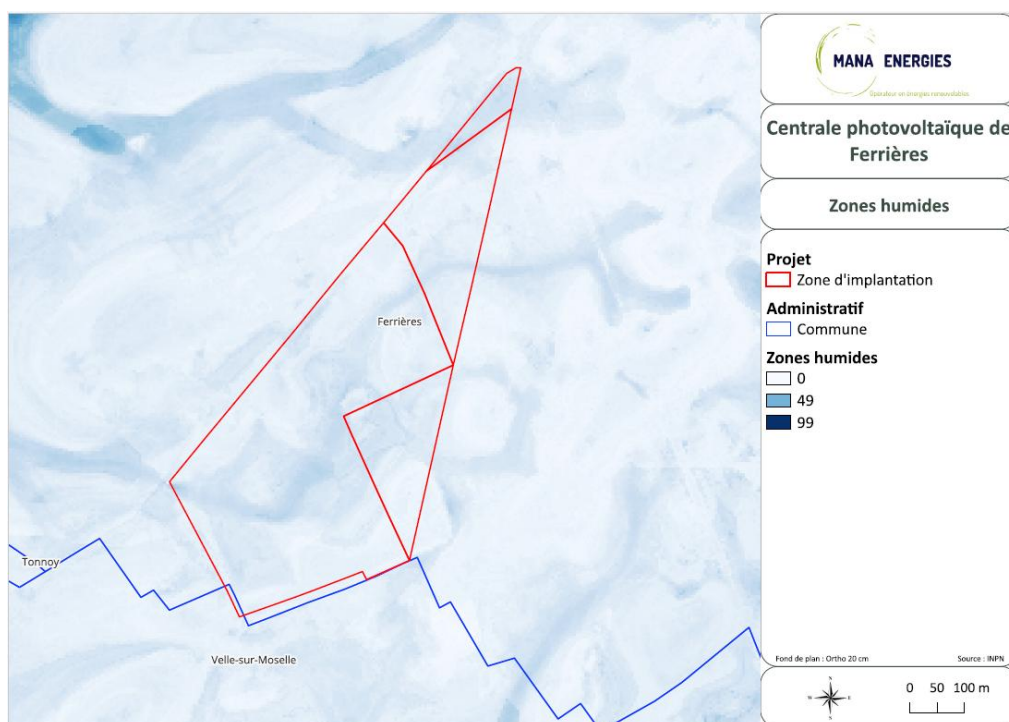
- Respect des préconisations du SDIS concernant la largeur des pistes notamment.
- Installation d'une citerne souple 60m3 à l'entrée du site, assurant la défense incendie du site
- Un système de surveillance et de prévention des incendies robuste et fiable, équipant les locaux techniques (sonde DGPT2, détecteur fumée) et une exploitation monitorée participant à détecter toute anomalie sur un composant de la centrale.
- Des mesures opérationnelles pour minimiser le risque de propagation d'un incendie : Un service de maintenance et d'exploitation sous astreinte 24h/24, mobilisable à tout instant. Des accès sur la centrale photovoltaïque mis en évidence.

4.4 Milieu naturel

Le site projeté pour l'implantation de la centrale photovoltaïque est éloigné de tous zonages environnementaux connus du public.



4.5 Zones humides



La cartographie des zones humides n'indique pas de présomption de zone(s) humide(s) sur le périmètre du projet.

5 Conclusion

Le projet s'implante sur un ancien site de carrière à faible potentiel agricole non exploité, valorisant ainsi un espace déjà dégradé sans générer de conflit d'usage. Son intégration paysagère soignée et l'absence d'incidences notables sur la faune, la flore, l'hydrologie et la qualité des sols garantissent un respect total de l'environnement.

De plus, le site est éloigné de toute zone de réglementation environnementale spécifique (ZNIEFF, Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, etc.), confirmant ainsi son faible impact écologique. Également, le site ne se situe pas sur des milieux potentiellement humides.

Enfin, la réversibilité complète du projet, assurée par l'obligation de démantèlement, garantit la restitution du site dans son état initial après exploitation.

Au regard de ces éléments objectifs et en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur, nous considérons que ce projet remplit toutes les conditions pour être exempté d'évaluation environnementale.